



Le gouvernement veut faire des économies sur le dos des retraités de l'Outre Mer

En raison du coût de la vie nettement supérieur Outre Mer, les fonctionnaires qui y sont en activité perçoivent une indemnité compensatrice en sus de leur traitement. Il n'en est pas de même lorsqu'ils deviennent retraités. Seuls les fonctionnaires retraités de l'Etat résidant à La Réunion, St Pierre et Miquelon, Mayotte, en Nouvelle Calédonie et Polynésie perçoivent une Indemnité Temporaire de Retraite (ITR) en complément de leur retraite de base.

Sous prétexte de corriger certains « excès » mis en avant dans la presse, en particulier dans les territoires du Pacifique, le gouvernement s'apprête à supprimer cette indemnité à l'issue d'une période transitoire étalée jusqu'en 2029.

Le ministre chargé de l'Outre Mer a beau prendre une posture de justicier en invoquant la nécessité de supprimer certains « effets d'aubaine », la réalité est bien qu'à terme la suppression est radicale et non pas ciblée sur les « excès ». Son objectif est très clair : réaliser des économies budgétaires le plus rapidement possible et continuer à affaiblir les droits de tous les pensionnés.

La CGT a exprimé sa position et ses propositions, tant sur ce dossier lui-même que sur les éléments de contexte qui doivent être pris en compte.

1 – Avant d'envisager la suppression de l'ITR, il est indispensable de mettre préalablement au point un mécanisme de remplacement adapté et d'un niveau suffisant puisque, M Jégo le reconnaît lui-même, il faut compenser la cherté de la vie Outre Mer, aussi bien pour les retraités que pour les salariés actifs.

2 – Ce mécanisme nouveau doit être appliqué non seulement aux fonctionnaires retraités de l'Etat dans quelques départements et territoires, mais étendu à tous les agents publics (Etat, territoriaux, hospitaliers titulaires et non titulaires) et à tous les

départements aujourd'hui exclus (Antilles et Guyane).

3 – Il doit reposer sur un objectif de niveau de pouvoir d'achat lié à la résidence. Il ne peut en aucun cas être du type épargne salariale et fonds de pension comme le laissent penser les premières ébauches de solution de remplacement évoquées par les services du ministère.

En outre, cette pseudo solution est sans aucun rapport avec la réalité du coût de la vie supporté par les retraités sur leur lieu de résidence.

Les arguments mensongers du gouvernement ne sauraient faire illusion. Si sa politique visait à mettre fin aux privilèges des plus fortunés, il conduirait globalement une politique fiscale à l'exact opposé de celle qu'il met en œuvre.

La CGT s'oppose tant aux objectifs qu'aux modalités avancés par le Ministre. Elle exige des négociations impliquant également la participation des organisations locales des territoires concernés. Elle considère que les véritables réformes porteuses de progrès pour tous – et en particulier, pour les populations des DOM et des TOM, demeurent à construire.